

Les fiches pratiques de CAMIMO

QUE PEUT-ON FAIRE INSCRIRE SUR LE TITRE FONCIER ET DANS QUELLES RUBRIQUES ?

(ex : titre foncier – Cameroun)

| | | |
|--|---|--|
| <p>Section II. MODIFICATIONS DANS LA CONSISTANCE DE L'IMMEUBLE</p> <p>2^{ème} Feuille : Augmentations (acquisitions d'immeubles ou de parcelles contiguës) 3^{ème} Feuille : Diminutions (aliénations partielles)</p> | ⇒ | <p>Opérations portant adjonction à l'immeuble tel que décrit dans le T.F, de parcelles de terre contiguës Opérations de morcellement partiel diminuant le superficie originelle de l'immeuble.</p> |
| <p>Section III. MODIFICATIONS DANS L'EXERCICE DU DROIT DE PROPRIETE</p> <p>A (4^{ème} Feuille) : Droit réels constitués par démembrement, baux à terme ou à loyer, charges, servitudes, etc..</p> <p>B (5^{ème} Feuille) Causes d'indisponibilité : Autres restrictions de toute nature au droit de propriété (indication des clauses conventionnelles, réserves, voies d'exécution etc..</p> | ⇒ | <p>- <u>Constitution sur l'immeuble</u> :</p> <ul style="list-style-type: none">* d'usufruit* d'emphytéoses (bail emphytéotique)* d'un droit de superficie,* d'antichrèse* de droits d'usage et d'habitation,* baux à construction, baux à loyer de plus de 18 ans <p>Autres :</p> <ul style="list-style-type: none">- Servitudes et services fonciers.- Clauses résolutoires en cas de ventes conditionnelles ; clauses d'indisponibilité temporaire de l'immeuble...- Prénations et inscriptions conservatoires. |
| <p>Section IV : MUTATIONS, ALIENATIONS TOTALES (6^{ème} Feuille)</p> | ⇒ | <p>Toutes opérations portant mutations du droit de propriété à une personne autre que le propriétaire (donations, mutations pour cause de décès, cessions à titre onéreux, échanges d'immeubles...</p> |
| <p>Section V. (8^{ème} Feuille). PRIVILEGES ET HYPOTHEQUES</p> | ⇒ | <ul style="list-style-type: none">• Opérations donnant lieu à la prise d'hypothèques conventionnelles,• Hypothèques forcées obtenues par les mineurs et interdits, la femme mariée, le vendeur et le bailleur de fonds sur l'immeuble vendu, l'échangiste et le copartageant . |